



**PROCES-VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL DE ST-ONÉSIME D'IXWORTH  
LUNDI LE 1ER AVRIL 2019, SÉANCE ORDINAIRE**

**RÉS. 062-2019**

**01 – OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth, tenue le 01 avril 2019 à 19:30 à la salle les générations au 12, rue de l'Église à Saint-Onésime-d'Ixworth.

Sont présents à cette séance:

Siège #1 – Madame Christine Ouellet  
Siège #2 – Monsieur Bertrand Ouellet  
Siège #3 – Madame Marie-Eve Lévesque Gaudreau  
Siège #4 – Monsieur Denis Miville  
Siège #5 – Monsieur Denis Lizotte  
Siège #6 – Monsieur Gilles Gagnon

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Benoît Pilotto.

Madame Andréane Collard-Simard, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

La séance ordinaire est ouverte par monsieur Benoît Pilotto. Madame Andréane Collard-Simard, directrice générale et secrétaire trésorière, fait fonction de secrétaire.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Christine Ouellet et résolu à l'unanimité de déclarer cette séance ouverte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 063-2019**

**02 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Bertrand Ouellet et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal
  - 3.1 Séance ordinaire du 04 mars 2019
- 4- Gestion financière et administrative
  - 4.1 Approbation des comptes à payer Avril 2019
  - 4.2 Approbation des comptes payés mars 2019
  - 4.3 Présentation du rapport financier 2018 consolidé
    - 4.3.1 Adoption des du rapport financier 2018 consolidé
  - 4.4 Participation financière : École Polyvalente La Pocatière
  - 4.5 Participation financière : Unité Régionale de Loisir et de Sport Bas-St-Laurent
- 5- Territoire
  - 5.1 Demande de dérogation mineure 2019-0005
  - 5.2 Demande de dérogation mineure 2019-0007
  - 5.3 Octroi de mandat à la MRC pour un projet de règlement de zonage
  - 5.4 Contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL

- 5.5 Borne WIFI : point d'information
- 6- Sécurité publique
  - 6.1 Octroi de contrat de service à Groupe Prudent
  - 6.2 Versement à un tiers de la taxe sur les services téléphoniques
- 7- Voirie
  - 7.1 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
- 8- Famille, loisirs et bibliothèque
  - 7.1 Demande financière : relocalisation de la bibliothèque municipale
  - 7.2 Défi familial CDR : point d'information
- 9- Période de questions
- 10- Levée de la séance

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **03 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**RÉS. 064-2019**

#### **03.01 – SÉANCE ORDINAIRE DU 04 MARS 2019**

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 04 mars 2019, est remis à tous les membres du conseil. Ceux-ci en prennent connaissance et en font la lecture lors de la présente séance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Marie-Ève Lévesque-Gaudreau et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 04 mars 2019, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **04 – GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

**RÉS. 065-2019**

#### **04.01 – APPROBATION DES COMPTES PAYÉS AU COURS DE MARS 2019**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Miville et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes qui ont été payés au mois de mars 2019 pour un montant de 15 601.75 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 066-2019**

#### **04.02 APPROBATION DES COMPTES À PAYER AU COURS DE AVRIL 2019**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Lizotte et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes à payer au cours de avril 2019 pour un montant de 34 336.22 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ONÉSIME-D'IXWORTH		
LISTE DES COMPTES À PAYER AVRIL 2019		
AGRO ENVIRO LAB	Analyse des eaux usées fév.	79.33 \$
AQUATECH	Hon. Professionnel fév.	415.07 \$
BENOÎT PILOTTO	Cartouche imprimante du maire	91.93 \$
BOUFFARD SANITAIRE INC.	Tri recyclage	92.20 \$
BURO PLUS	Photocopieur/infonésime mars-avril	277.15 \$
DOCTEUR ÉLECTRIQUE INC.	Batterie-boîte-couvert	273.28 \$
ÉCOLE POLYVALENTE LAPOC	Don Galas Pléiade	50.00 \$
MINISTÈRE ÉNERGIE ET RESS. NAT.	Mutation	8.00 \$
GARAGE J. C. HUDON INC.	Dégeleuse pour les ponceaux	172.46 \$
AVANTIS COOPÉRATIVE	Barres d'appui sécurité	64.24 \$
MRC DE KAMOORSKA	Quote-part	20 990.00 \$
MRC DE KAMOORSKA	Service d'inspection	4 611.34 \$
SÉMER INC.	Collecte mat. organique	13.78 \$
SERRURERIE ALAIN DUMAIS	Service de serrurerie	68.99 \$
TRANSPORT PIERRE DIONNE	Loc. pelle mécanique fossés	6 063.50 \$
UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR/SPORT	Adhésion annuelle	100.00 \$
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP	Enfouissement fév./redevances mini	964.95 \$
	<b>Sous-total</b>	<b>34 336.22 \$</b>
<b>INCOMPRESSIBLES 1ER AU 31 MARS 2019</b>		
BELL CANADA	Téléphonie bureau	9.95 \$
HYDRO-QUÉBEC	Bio-fosse	900.88 \$
HYDRO QUÉBEC	Chalet des Loisirs	554.35 \$
HYDRO QUÉBEC	Éclairage public	236.79 \$
HYDRO QUÉBEC	Garage municipal	41.47 \$
HYDRO QUÉBEC	Pont couvert	31.00 \$
HYDRO QUÉBEC	Station de pompage	94.48 \$
HYDRO QUÉBEC	Salle municipale	1 233.00 \$
HYDRO QUÉBEC	2e compteur	515.87 \$
SALAIRES NETS EMPLOYÉS/ÉLUS	Au 2019-03-31	9 630.74 \$
DAS ET COTISATIONS EMPLOYEUR	Au 2019-03-31	2 353.22 \$
	<b>Sous-total</b>	<b>15 601.75 \$</b>
<b>GRAND TOTAL</b>		<b>49 937.97 \$</b>

#### 04.03 PRÉSENTATION PAR L'AUDITRICE DU RAPPORT FINANCIER 2018 CONSOLIDÉ ET DES FAITS SAILLANTS

Madame Valérie Mailloux de la firme de comptabilité Mallette S.E.N.C.R.L. présente le rapport financier 2018 consolidé en regard de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2018, des états consolidés des résultats, de la variation des actifs nets et de l'analyse des flux de trésorerie. Bien que la direction soit responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, ainsi que de l'ensemble du contrôle interne de la gestion administrative, il est important de mettre en exergue que non seulement un changement de poste à la direction générale ait eu lieu au sein de la municipalité dans la dernière année mais que la gestion financière et administrative de la municipalité ait été confiée par le Conseil de St-Onésime à madame Marie-Eve Lavoie, CPA à partir de la mi-octobre 2018 jusqu'à la fin février 2019.

#### RÉS. 067-2019

#### 04.03.01 ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2018 CONSOLIDÉ

**ATTENDU QUE** le Conseil a pris connaissance du rapport financier 2018 consolidé;

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Lizotte et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport financier 2018 consolidé tel que remis par la firme Mallette.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 068-2019**

**04.04 PARTICIPATION FINANCIÈRE : ÉCOLE POLYVALENTE LA POCATIÈRE**

**ATTENDU QUE** pour souligner la réussite des élèves méritants, l'École polyvalente La Pocatière organise un gala Pléiade;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite encourager les mesures incitatives de réussite scolaire des élèves sur tout le territoire parce que elle a cœur l'éducation pour le futur des prochaines générations;

Il est proposé par monsieur le conseiller Bertrand Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers **QUE** la municipalité octroie un don à la hauteur de 50\$ pour contribuer aux prix des lauréats de la catégorie Implication dans des activités parascolaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 069-2019**

**04.05 PARTICIPATION FINANCIÈRE : UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DU BAS-SAINT-LAURENT**

**ATTENDU QU'**au cours de la dernière année, l'URLS du Bas-Saint-Laurent, dans le cadre de ses différents programmes de soutien financier a remis plus de 280 000\$ aux différentes instances scolaires, municipales et associations pour la poursuite de leurs activités de loisir et de sport;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth souhaite encourager les activités de l'URLS, notamment par le renouvellement de son adhésion 2019-2020

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers **QUE** la municipalité renouvelle son adhésion annuelle pour un montant total de 100\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**05 – TERRITOIRE**

**05.01 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO.2019-0005**

**APRÈS DÉLIBÉRATION** le Comité Consultatif d'Urbanisme de la municipalité est d'avis de faire une recommandation formelle au Conseil de Saint-Onésime-d'Ixworth concernant la propriété du 97 4<sup>e</sup> Rang Ouest, lot # 5526353 tel que la résolution suivante :

**RÉS. 070-2019**

**CONSIDÉRANT QUE** la demande concerne le règlement de zonage #06 de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leurs droits de propriété;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande ne cause aucun préjudice sérieux au voisinage limitrophe;

Il est proposé par monsieur André Hudon et résolu à l'unanimité des membres **QUE** le CCU recommande au conseil municipal d'accorder la dérogation mineure No 2019-0005 en acceptant que la galerie soit à 0,7 mètre de la limite de propriété arrière.

Il est donc proposé par madame la conseillère Christine Ouellet et résolu à l'unanimité **QUE** le Conseil municipal accorde la dérogation mineure No 2019-0005 en acceptant que la galerie soit à 0,7 mètre de la limite de propriété arrière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## **05.02 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO.2019-0007**

**APRÈS DÉLIBÉRATION** le Comité Consultatif d'Urbanisme de la municipalité est d'avis de faire une recommandation formelle au Conseil de Saint-Onésime-d'Ixworth concernant la propriété du Rang 6 Ixworth, lot # 5526954-P tel que la résolution suivante :

### **RÉS. 071-2019**

**CONSIDÉRANT QUE** la demande concerne le lotissement de lots en vue d'être vendus;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande concerne le lotissement de lots situés entre la route et la rivière;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement de lotissement de la municipalité stipule de la profondeur moyenne de 75 mètres;

**CONSIDÉRANT QUE** les profondeurs dérogatoires ont moins de 10 mètres respectivement sur chacun des lots et que cela ne portera pas un préjudice sérieux au cours d'eau de la Grande Rivière;

**CONSIDÉRANT QUE** les dispositions prévues dans la bande riveraine devront être respectées;

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Miville et résolu à l'unanimité des membres **QUE** le CCU recommande au conseil municipal d'accorder la dérogation mineure No 2019-0007 pour la subdivision du lot 5526954-P pour y créer 3 lots à être vendus et avec les profondeurs de 72,92 mètres, 68 mètres et 65,5 mètres.

Il est donc proposé par madame la conseillère Marie-Ève Lévesque-Gaudreau et résolu à l'unanimité **QUE** le Conseil municipal accorde la dérogation mineure No 2019-0007 en acceptant les modalités susmentionnées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **RÉS. 072-2019**

## **05.03 OCTROI DE MANDAT À LA MRC DE KAMOURASKA POUR UN PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE**

**CONSIDÉRANT QU'**une partie du territoire sud-est de la Grande Rivière est en cours de développement par un promoteur privé depuis 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** la phase 1 du développement de la zone F4 a été complétée et qu'une deuxième phase de développement dans la zone F3 est d'ores et déjà entamée;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de développement de ce territoire s'est effectué avant l'adoption des principes directeurs du schéma d'aménagement de la MRC du Kamouraska à laquelle expertise la municipalité adhère et souhaite faire profiter sa communauté dans l'aménagement de son territoire;

**ATTENDU QU'**il est de la responsabilité de la municipalité d'assurer un développement respectueux et conforme à la vision d'aménagement de son territoire;

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Lizotte et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater dès à présent la MRC du Kamouraska pour l'élaboration d'un projet de réglementation de zonage pour l'aménagement du territoire de la zone forestière F3 et F4 de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**05.04 CONTRAT DE FOURNITURE DE LUMINAIRES DE RUES AU DEL AVEC SERVICES CONNEXES**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 14.7.1 du *Code municipal du Québec* prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (ci-après « FQM ») une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la Municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation et les services écoénergétiques et de conception (ci-après l'« Appel d'offres ») au bénéfice des municipalités qui désiraient participer à l'achat regroupé en découlant;

**CONSIDÉRANT QU'Énergère inc.** a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vue adjuger un contrat conforme aux termes et conditions de l'Appel d'offres de la FQM;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a adhéré au programme d'achat regroupé découlant de l'Appel d'offres puisqu'elle a conclu une entente à cette fin avec la FQM en date du 8 mai 2018 (ci-après l'« Entente »);

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu d'Énergère inc., conformément aux termes de l'Appel d'offres, une étude d'opportunité qui a été raffinée et confirmée par une étude de faisabilité décrivant les travaux de conversion des luminaires de rues au DEL ainsi que leurs coûts n'excédant pas les prix proposés à la soumission déposée par Énergère inc. tout en établissant la période de récupération de l'investissement (l'« Étude de faisabilité »);

**CONSIDÉRANT QUE** l'Étude de faisabilité fait également mention de mesures « hors bordereau » s'ajoutant au prix unitaire maximum soumis par Énergère inc. dans le cadre de l'Appel d'offres.

**CONSIDÉRANT QUE** les frais découlant des mesures « hors bordereau » doivent être engagés pour des prestations ou biens supplémentaires devant être fournis pour assurer l'efficacité des travaux de conversion et sont afférentes à des conditions propres à la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est également justifiée de requérir auprès d'Énergère, en tant que mesures « hors bordereau », l'ajout de plaquettes d'identification des luminaires afin d'uniformiser la numérotation des luminaires du réseau;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ensemble de ces mesures « hors bordereau » constituent des accessoires aux prestations devant être rendues par Énergère inc. dans le cadre de l'Appel d'offres et n'en changent pas la nature et doivent, par conséquent, être considérées comme une modification au contrat en vertu de l'article 6.09 de l'Appel d'offres et de l'article 938.0.4 du *Code municipal du Québec*;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est satisfaite des conclusions de l'Étude de faisabilité et accepte d'octroyer et de payer à Énergère inc. les mesures « hors bordereau » prévues ci-après en tant que modification au contrat;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire effectuer les travaux de conversion de luminaires de rues au DEL et ainsi contracter avec Énergère à cette fin, tel que le prévoit l'Entente;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité autorise la réalisation des travaux de conversion de luminaires de rues au DEL visés par l'Étude de faisabilité;

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Miville et résolu à l'unanimité des conseillers:

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

**QUE** le conseil autorise la réalisation des travaux de construction découlant de l'Étude de faisabilité;

**QUE** le conseil est autorisé à octroyer un contrat à Énergère inc. afin que soient réalisés les travaux de conversion de luminaires de rues au DEL et les services connexes prévus à l'Appel d'offres et à l'Étude de faisabilité reçue par la Municipalité ;

**QUE** le conseil approuve la réalisation et le paiement des prestations supplémentaires énumérées à l'Étude de faisabilité ci-après énoncées et devant être traitées à titre de mesure « hors bordereau » :

- Remplacement de 23 fusibles simples, au montant de 1 380 \$;
- Remplacement de 12 câblages, au montant de 1 371 \$;
- Installation de 50 plaquettes d'identification, au montant de 536 \$;
- Installation de 4 nouveaux luminaires sur des fûts existants, au montant de 3 080 \$.

**QUE** Madame Andréane Collard-Simard, directrice générale, soit autorisée à signer, pour le compte de la Municipalité, un contrat avec Énergère inc. en utilisant le modèle prévu à l'Annexe 4 de l'Appel d'offres, sous réserve d'adaptations, et tout addenda concernant la réalisation des mesures « hors bordereau » prévues à la présente résolution et qu'ils soient autorisés à accomplir toute formalité découlant de l'Appel d'offres ou de ce contrat, tel que modifié par addenda, le cas échéant ;

**QUE** le conseil est autorisé à déboursier une somme de 20 429 \$, plus les taxes applicables, découlant du contrat, tel que modifié, conclu avec Énergère ;

**QUE** la dépense visée par la présente résolution soit acquittée par les sommes en provenance du surplus non-affecté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **05.05 BORNE WIFI : POINT D'INFORMATION**

Monsieur le maire informe le conseil et l'assemblée des travaux effectués sur l'édifice municipal et ceux à confirmer avec l'école primaire afin d'obtenir un réseau wifi dans la Salle Les Générations ainsi qu'au niveau du stationnement extérieur et éventuellement dans le Parc Intergénérationnel.

#### **06 – SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**RÉS. 074-2019**

##### **06.01 OCTROI DE CONTRAT DE SERVICE À GROUPE PRUDENT**

**ATTENDU QUE** le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth a obtenu du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth se qualifie pour se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth recevra une subvention totale de 16 500 \$ du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth collaborera avec 3 autres municipalités et la MRC de Kamouraska dans le cadre de

l'établissement de son plan de sécurité civile afin d'obtenir un montant supplémentaire;

**ATTENDU QU'**une offre de service en sécurité civile regroupée pour les 5 municipalités a été déposée et que cette offre correspond aux attentes des organisations;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth accorde un contrat de service à Groupe Prudent afin que dans le cadre d'une démarche commune en sécurité civile avec les municipalités locales de Saint-Anne-de-la-Pocatière, Saint-Roch-des-Aulnaies, Ville La Pocatière et la MRC de Kamouraska;

**QUE** la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth mandate la directrice générale comme personne ressource pour l'établissement du plan de sécurité civile en collaboration avec les autres municipalités en sécurité civile.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 075-2019**

**06.02 VERSEMENT À UN TIERS DE LA TAXE SUR LES SERVICES TÉLÉPHONIQUES**

**ATTENDU QUE** l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créée conformément aux articles 244.73 et 244.74 de la *Loi sur la fiscalité municipale* et qu'elle doit faire remise de la taxe imposée sur les services téléphoniques aux municipalités locales aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1;

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire que l'Agence fasse plutôt remise directement à l'organisme qui lui offre les services de centre d'urgence 9-1-1 dès que la chose sera possible ;

Il est proposé par madame la conseillère Christine Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** la Municipalité de St-Onésime-d'Ixworth demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser à partir de la remise pour le mois de décembre 2019 à la Centrale CAUCA dont le siège social est situé au 135, 19<sup>e</sup> rue, Ville Saint-Georges, G5Y 4S6) pour et à l'acquit de la municipalité toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la *Loi sur la fiscalité municipale* qui lui sont dues, la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la Municipalité tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la municipalité des sommes ainsi versées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**07 – VOIRIE**

**RÉS. 076-2019**

**07.01 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL 2018**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports du Québec, a versé une compensation de 163 204 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales de niveaux 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**ATTENDU QUE** la présente résolution est accompagnée de la page S51-3 des états financiers identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;



Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Lizotte et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ONÉSIME-D'IXWORTH** informe le ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales de niveaux 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## **08 – FAMILLE, LOISIRS ET BIBLIOTHÈQUE**

### **RÉS. 077-2019      08.01 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : RELOCALISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil a à cœur la mission de la bibliothèque municipale qui touche tous les individus de sa communauté et ceux à venir;

**CONSIDÉRANT QUE** la bibliothèque municipale ne dispose pas de suffisamment d'espace pour la pleine utilisation des services offerts et qu'une mise à jour de ses infrastructures est nécessaire pour remplir l'ensemble de sa mission;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil a le projet de relocaliser sa bibliothèque dans un nouveau bâtiment situé dans le parc municipal;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Ève Lévesque-Gaudreau **QUE** le Conseil de Saint-Onésime-d'Ixworth demande formellement une aide financière au ministre de la Culture et des Communications pour son projet de relocalisation.

Le vote est demandé :    1 Contre  
  5 Pour

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

### **08.02 DÉFI FAMILIAL DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT RURAL : POINT D'INFORMATION**

Monsieur le maire fait un retour sur l'activité de mars du CDR.

## **09 – PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **10 – LEVÉE DE LA SÉANCE**

**RÉS. 078-2019      ATTENDU QUE** tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Miville et résolu à l'unanimité des conseillers que cette séance ordinaire soit levée à 20:13

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

---

Benoît Pilotto, Maire

---

Andréane Collard-Simard  
Dir. gén. et sec.- tré.